



N° 28 / IIME / DIR /

Papeete, le 08 août 2014.

*Le Directeur*

A  
**DESTINATAIRES  
IN FINE**

**Objet :** Information relative aux principes de fonctionnement de la SESSAD

**PJ :** Formulaire pour une demande d'intervention de la SESSAD

Mesdames, messieurs,

Après dix années d'existence de la Section d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD), j'ai souhaité à partir des dispositifs médico-scolaires existants adapter son fonctionnement en m'appuyant notamment sur l'évolution des profils d'enfants présentant un handicap. En conséquence, je vous informe que les principes généraux du fonctionnement de la section sont désormais déclinés comme suit :

J'ai placé la SESSAD sous l'autorité directe du directeur adjoint. Elle est composée d'une équipe éducative, paramédicale et médicale et comporte un coordinateur(rice), garant de la mise en œuvre du projet individualisé de chaque enfant. La SESSAD réalise ses interventions sur la zone géographique comprise en Arue et Faa'a/début Punaauia.

Pour pouvoir bénéficier d'une demande d'intervention de la SESSAD, l'enfant doit relever du champ du handicap mental et nécessiter au moins deux prises en charge (paramédicale et/ou psychologique). La demande d'intervention de la SESSAD se fait à l'aide de la « *Fiche de synthèse des bilans et de prises en charge proposées pour une demande d'intervention de la SESSAD* » (formulaire en pièce jointe) qui est soumise en CTES.

La SESSAD peut prendre en charge les enfants à partir de 5 ans et jusqu'à 16 ans. La priorité est donnée aux enfants fréquentant les CLIS et les UPI. L'admission est fonction de la date de la notification de la CTES et de l'âge de l'enfant : les enfants les plus jeunes seront favorisés. La SESSAD est amenée à intervenir auprès des enfants de l'IIME bénéficiant d'un retour dans le cursus scolaire ordinaire.

La durée de l'intervention de la SESSAD est fonction des progrès de l'enfant et ne doit pas excéder la durée du cycle scolaire de la classe fréquentée par l'élève. En dehors des équipes de suivi et de scolarisation (ESS) portant sur la construction et l'ajustement annuel du projet individualisé de l'enfant, seuls le médecin et la coordinateur(rice) participent aux rencontres avec l'équipe

pédagogique. Par ailleurs, pour répondre aux besoins des sites en périodes de loisirs, les professionnels de la SESSAD sont amenés à intervenir dans les IMP ou les IMPro.

Le compte rendu de suivi psychologique fourni par le psychologue de la SESSAD doit obligatoirement comporter les résultats d'un test psychométrique. En cas de mesure de protection judiciaire ou administrative menée par la DAS ou la PJJ, l'éducateur(rice) de la SESSAD se retire de toute intervention au profit de la famille. Seule l'intervention éducative en faveur de l'enfant dans l'enceinte scolaire demeure, et ce afin d'éviter toute confusion en matière de compétence institutionnelle.

Je vous prie de recevoir, mesdames, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur,

~~INSTITUT D'INSERTION  
MÉDICO-ÉDUCATIF  
Siège Administratif~~  
Christian FOUET  
Tél. 50.83.90 - Fax. 41.25.24  
B.P. 3226 PAPEETE

- Madame Santa-Maria LASBLEIS, secrétaire de la CTES
- Monsieur Philippe KERFOURN, inspecteur de l'éducation nationale-ASH
- Madame Vaea TEROROTUA, responsable du CCSHSS
- Madame Laurence BONNAC-THERON, responsable du CAMPS
- Madame Anita VABRET, responsable du CCSHMIJ
- Madame Virginie AMARU, directrice des affaires sociales



MINISTERE DE LA SANTE, DE LA PROTECTION SOCIALE GENERALISEE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, chargé de la prévention, de la réforme de l'administration et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme

....., le .....

DIRECTION DE LA SANTE

FICHE DE SYNTHESE DES BILANS ET PRISES EN CHARGE PROPOSÉES POUR UNE DEMANDE D'INTERVENTION DE LA SESSAD

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... Age : ..... École : ..... Classe : .....

Pour pouvoir bénéficier d'une demande d'intervention de la SESSAD, l'enfant doit relever du champ du handicap mental et nécessiter au moins deux prises en charge paramédicale et/ou psychologique.

Conclusion des tests psychométriques réalisés le .....

Indication en orthophonie

Nature et conclusion des tests réalisés le .....

Retard de langage Retard de parole Difficultés d'apprentissage de la langue écrite

Autres : .....

Préciser les prises en charges réalisées ou souhaitables :

Indication en psychomotricité

Nature et conclusion des tests réalisés le .....

motricité fine ou globale trouble du schéma corporel ou image du corps

trouble de l'orientation spatiale ou temporelle

Autres: .....

Préciser les prises en charges réalisées ou souhaitables :

---

**Suivi psychologique**

pour l'enfant  pour sa famille

Préciser les prises en charges réalisées ou souhaitables :

---

---

**Suivi pédopsychiatrique**

Consultation du ..... Dr .....

ambulatoire  institutionnel

Préciser les prises en charges réalisées ou souhaitables :

---

---

**Commentaires :**

---

Date et signature : .....

Cachet du médecin scolaire

---